

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT



DE MAYOTTE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

HORS – SERIE MODIFICATIF
N°02 – 2020

- Délibération n°2019.00100 du 19 avril 2019
Relative aux mandants spéciaux des élus du Conseil
Départemental
- Délibération n°DL_CP 2020_0219 Relative à l'attribution d'une
aide à la modernisation de très petites exploitations agricoles



Publié le 23/11/2020

Mission Coordination Générale et Vie Institutionnelle

Service des assemblées

8, Boulevard Halidi Sélémani - B.P. 101 – 97600

MAMOUDZOU - Internet : <http://www.cg976.fr>

Siret : 2298500030001855D

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Commission Permanente du vendredi 19 avril
2019

DELIBERATION N°2019.00100
Relative aux mandats spéciaux des élus du Conseil départemental

L'an deux mille dix neuf, le 19 avril, à 08 heures 30, le Conseil départemental de Mayotte s'est réuni en Commission Permanente, sur convocation et sous la présidence de Soibahadine IBRAHIM RAMADANI. Cette séance s'est tenue à l'hémicycle Younoussa BAMANA.

Conseillers départementaux présents :

M. Bourouhane ALLAOUI, Mme Toyfriya ANASSI, Mme Raïssa ANDHUM, M. Ahamed ATTOUMANI DOUCHINA, M. Ali Debré COMBO, Mme Insy DAOUDOU, Mme Soihirat EL HADAD, M. Issa ISSA ABDOU, Mme Afidati MKADARA, M. Ben Issa OUSSENI, M. Nomani OUSSENI, Mme Bichara Bouhari PAYET, Mme Fatimatie RAZAFINATOANDRO, Mme Mariame SAID, M. Mohamed SIDI, Mme Moinécha SOUMAILA, M. Chihaboudine Ben YOUSOUF

Conseiller départemental représenté :

M. Daniel ZAIDANI donne pouvoir à Mme Soihirat EL HADAD

Conseillers départementaux absents :

M. Soibahadine IBRAHIM RAMADANI (Président), Mme Armamie ABDOUL WASSION, Mme Halima Mdallah BAMOUDO, M. Issoufi AHAMADA, Mme Zaihati MADI-MARI, M. Aynoudine SALIME, Mme Fatima SOUFFOU, M. Issa SOULAIMANA MHIDI

Présidente de séance désignée :

Mme Raïssa ANDHUM, Présidente de séance en l'absence de M. Soibahadine IBRAHIM RAMADANI absent excusé

Secrétaire de séance désignée :

Mme Moinécha SOUMAILA

La Présidente constate que le quorum est atteint,

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu la délibération n°2059/2015/CD du 02 avril 2015 relative à l'élection de Monsieur Soibahadine IBRAHIM RAMADANI en qualité de Président du Conseil départemental de Mayotte ;

Vu la délibération n°2065/2015/CD relative aux délégations d'attributions du Conseil Départemental données à sa Commission Permanente ;

Considérant le rapport n°2019.CP-003859 de Monsieur le Président du Conseil départemental de Mayotte ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et des représentés,
Le Conseil départemental,

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'envoi en mission en Europe et dans des pays de la région océan indien des conseillers départementaux ci-après et de prendre en charge en conséquence leurs frais de déplacements y afférents :

NOM DE L'ELU	DATE DE LA MISSION	LIEU DE LA MISSION	INTITULE DE LA MISSION
-Conseillère Départementale de Koungou Mme Raïssa ANDHUM	Du 16 au 22 Juin 2019	Paris	Assises nationales de la biodiversité

Envoyé en préfecture le 22/10/2020

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le Enjeux de la recherche du dialogue social

ID : 976-229850003-20190419-DL19041900100-DE

-Conseillère Départementale de Dembeni Monsieur ISSA ABDOU	Du 13 au 16 mai 2019	Paris	
-Conseiller Départemental de Dembeni Mr ISSA ABDOU	Du 15 au 22 Juin 2019	Rodrigues	Université rurale de l'océan indien
-Conseiller Départemental de Dembeni Mr ISSA ABDOU	Du 04 au 07 Juin 2019	Paris	Séminaire de santé publique France sur la campagne de vaccination de 2018
-Conseiller Départemental de Koungou Mr ALLAOUI BOUROUHANE -Conseiller Départemental de Mamoudzou I Mr ALI Debré COMBO -Conseiller Départemental de Dzaoudzi- labattoir Mr Issa SOULAIMANA MHIDI	30 juin au 05 juillet 2019	Paris	Formation : fonctionnement des intercommunalités
-Conseillère Départementale de Pamandzi Mme EL HADAD Soihirat	Du 12 au 17 juin 2019	Paris	Formation : améliorer sa prise de parole en public
-Conseiller Départemental de Koungou Mr ALLAOUI Bourhane	Du 2 au 8 mai 2019	Réunion	Participation festival pitch U13 foot
-Conseillère Départementale de Tsingoni Mme Fatimatie RAZAFINATOANDRO,	Du 30 mai au 08 juin 2019	Paris	Accompagner l'équipe de Hand ball de Tsingoni
-Conseiller Départemental de Pamandzi Mr Daniel ZAÏDANI	Du 14 au 16 mai 2019	Paris	Colloque : Quel avenir pour la civilisation européenne
-Conseiller Départemental de Pamandzi Mr Daniel ZAÏDANI	Du 22 au 27 mai 2019	Madagascar Tananarive	Foire Internationale de Madagascar (FIM)

Article 2 : de prélever le montant des dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à cet effet au chapitre 011, compte 6251 du budget du Département de Mayotte.

**Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil départemental**

Soibahadine IBRAHIM RAMADANI



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Commission Permanente du jeudi 10 septembre 2020

Membres en exercice : 26
Présents : 14
Procuration(s) : 0
Absent(s) : 12
Nombres de votants : 14
Votes pour : 14
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation : mardi 1 septembre 2020

DELIBERATION N°DL_CP2020_0219

Relative à l'attribution d'une aide à la modernisation de très petites exploitations agricoles.

L'an deux mille vingt, le dix septembre, à 09h00, le Conseil Départemental de Mayotte s'est réuni en Commission Permanente, en application de l'article L. 3121-19 du code général des collectivités territoriales, sur convocation du Président du Conseil départemental et sous la présidence de Madame Fatima SOUFFOU, 1ère Vice-Présidente chargée de l'administration générale, des infrastructures et des transports.
Cette séance s'est tenue à l'hémicycle Younoussa BAMANA.

Conseillers départementaux présents :

Madame Fatima SOUFFOU, Monsieur Issoufi AHAMADA, Madame Raïssa ANDHUM, Monsieur Issa ISSA ABDOU, Monsieur Mohamed SIDI, Monsieur Ben Issa OUSSENI, Monsieur Ali Debre COMBO, Monsieur Bourouhane ALLAOUI, Madame Halima MDALLAH BAMOUDOU, Madame Insya DAOUDOU, Madame Moinecha SOUMAILA, Monsieur Ahamed ATTOUMANI DOUCHINA, Madame Soihirat EL HADAD, Madame Zaihati MADI MARI

Conseiller(s) départemental(aux) absent(s) :

Monsieur Soibahadine IBRAHIM RAMADANI, Madame Mariame SAID, Madame Armamie ABDOUL WASSION, Madame Bichara Bouhari PAYET, Madame Fatimatie RAZAFINATOANDRO, Monsieur Issa SOULAIMANA MHIDI, Monsieur Aynoudine SALIME, Madame Afidati MKADARA, Monsieur Ben Youssouf CHIHABOUDINE, Monsieur Daniel ZAIDANI, Monsieur Nomani OUSSENI, Madame Toyfriya ANASSI

Secrétaire de séance désigné(e) :

Madame Moinecha SOUMAILA

Le Président constate que le quorum est atteint,

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération n°2059/2015/CD du 02 avril 2015 relative à l'élection de monsieur Soibahadine IBRAHIM RAMADANI en qualité de Président du Conseil départemental de Mayotte
- Vu la délibération n°2065/2015/CD relative aux délégations d'attributions du Conseil départemental données à sa Commission Permanente
- Vu la délibération n°DL_AP2020_0057 du 03 avril 2020 relative au Budget Primitif 2020 du Conseil Départemental de Mayotte
- Vu le rapport n°2020-00359 de Monsieur le Président du Conseil départemental de Mayotte
- Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et touristique du 08 septembre 2020

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

Le Conseil Départemental,

DECIDE

Article 1 : d'accorder une subvention de **150 945,20** euros (cent-cinquante mille neuf cent quarante-cinq euros virgule vingt centimes), pour la modernisation conformément au tableau ci-après :

Aide à la modernisation des très petites exploitations agricoles					
Nom- prénom	Intitulé du projet	Montant total du projet	Proposition DRTM	Apport personnel euros	Montant de minimis perçu
Mme SOULAIMANA LADHATI	Construction d'un bâtiment de production de poulets de chair.	23 650, 00	20 000,00	3 650,00	0,00
Ferm Agri	Modernisation de l'exploitation	21 910,00	19 375,70	2 534,30	0,00
M. ISSA Athoumani	Rénovation de bâtiment d'élevage de volaille	22 800,00	20 000,00	2 800,00	0,00
Mr ABDOU Issoufi	Construction d'un bâtiment de bovin	22 800,00	20 000,00	2 800,00	0,00
Mme DAROUSSI Moinamaoulida	Extension du réservoir d'eau	22 800 ,00	20 000,00	2 800	0,00
Mr MOUTITI Dahalani	Rénovation de bâtiment de volaille de chair	23 253,94	19 994,50	3 259,44	0,00
Mme ABDOU-BAMCOLO Zouhouria	Construction d'un bâtiment de bovins	16 656,00	11 575,00	5 081,00	4 600+3 825 = 8 425,00
M. SOUFFOU HAMIDOU	Construction de citerne pour approvisionnement en eau potable	23 026 ,00	20 000 €	3 026 €	0
TOTAL		176 894,94	150 945,20	22 918,74	8 425,00

Article 2 : De conclure une convention déterminant les modalités de mise en œuvre des dispositifs, ainsi que les dispositions concernant le versement des fonds et les obligations de chaque partie.

Article 3 : D'imputer ces aides sur les chapitres 204 compte 2042 du budget 2020 du Conseil Départemental de Mayotte.

Article 4 : D'autoriser le Président du conseil Départementale à signer la convention précisant les modalités de cette subvention ainsi que tout avenant dans la mesure où les modifications ne remettent pas en cause ni l'objet, ni le montant global de la subvention.

Article 5 : En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Mamoudzou dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Pour extrait certifié conforme
 Le Président du Conseil départemental

Soibahadine IBRAHIM RAMADANI



Mamoudzou, le 22 octobre 2020

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE
MAYOTTE
8 rue Bvd Halidi SELEMANI
BP 101
97600 MAMOUDZOU
0269 64 90 00
www.cg976.fr

Monsieur le Préfet

Direction du Développement et des
Collectivités Locales
Bureau du contrôle de légalité

97600 – MAMOUDZOU

Affaire suivie par :
Samiaty BALADIMBI
Ligne directe : 0269 66 11 20
Email :
samiaty.baladimbi@cg976.fr

Objet : Modification Délibération n°2020.00219 du 10 septembre 2020

Monsieur le Préfet,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après pour contrôle de légalité, la délibération n°2020.00219 relative à l'attribution d'une aide à la modernisation de très petites exploitations agricoles, prise lors de la commission permanente du 10 septembre 2020, qui annule et remplace la même délibération qui vous a été transmise le 29 septembre 2020 (jointe en annexe).

Cette nouvelle version rectifie une erreur matérielle qui s'est glissée lors de la rédaction de celle-ci.

En effet, il convient de lire en page 2, dans le tableau, une aide accordée à monsieur M. SOUFFOU HAMIDOU, pour la construction d'une citerne pour approvisionnement en eau potable, pour un montant de 20.000€.

Il s'agit d'un amendement qui avait été proposé par la commission spécialisée des finances et du développement économique et touristique le 8 septembre 2020 et qui avait été adopté par l'assemblée délibérante lors de la commission permanente du 10 septembre 2020.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma très haute considération.

Le Président du Conseil départemental

Service des Assemblées
8 rue de l'hôpital - BP 101 97600
MAMOUDZOU
Tél : 0269 64 90 00
Fax : 0269 64 91 88



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Commission Permanente du jeudi 10 septembre 2020

Membres en exercice : 26
Présents : 14
Procuration(s) : 0
Absent(s) : 12
Nombre de votants : 14
Votes pour : 14
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation : mardi 1 septembre 2020

DELIBERATION N°DL_CP2020_0219

Relative à l'attribution d'une aide à la modernisation de très petites exploitations agricoles.

L'an deux mille vingt, le dix septembre, à 09h00, le Conseil Départemental de Mayotte s'est réuni en Commission Permanente, en application de l'article L. 3121-19 du code général des collectivités territoriales, sur convocation du Président du Conseil départemental et sous la présidence de Madame Fatima SOUFFOU, 1ère Vice Présidente chargée de l'administration générale, des infrastructures et des transports.
Cette séance s'est tenue à l'hémicycle Younoussa BAMANA.

Conseillers départementaux présents :

Madame Fatima SOUFFOU, Monsieur Issoufi AHAMADA, Madame Raïssa ANDHUM, Monsieur Issa ISSA ABDOU, Monsieur Mohamed SIDI, Monsieur Ben Issa OUSSENI, Monsieur Ali Debre COMBO, Monsieur Bourouhane ALLAOUI, Madame Halima MDALLAH BAMOUDOU, Madame Insy DAOUDOU, Madame Moinecha SOUMAILA, Monsieur Ahamed ATTOUMANI DOUCHINA, Madame Soihirat EL HADAD, Madame Zaihati MADI MARI

Conseiller(s) départemental(aux) absent(s) :

Monsieur Soibahadine IBRAHIM RAMADANI, Madame Mariame SAID, Madame Armamie ABDOUL WASSION, Madame Bichara Bouhari PAYET, Madame Fatimatie RAZAFINATOANDRO, Monsieur Issa SOULAIMANA MHIDI, Monsieur Aynoudine SALIME, Madame Afidati MKADARA, Monsieur Ben Youssouf CHIHABOUDINE, Monsieur Daniel ZAIDANI, Monsieur Nomani OUSSENI, Madame Toyfryia ANASSI

Secrétaire de séance désigné(e) :

Madame Moinecha SOUMAILA

Le Président constate que le quorum est atteint.

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération n°2059/2015/CD du 02 avril 2015 relative à l'élection de monsieur Soibahadine IBRAHIM RAMADANI en qualité de Président du Conseil départemental de Mayotte
- Vu la délibération n°2065/2015/CD relative aux délégations d'attributions du Conseil départemental données à sa Commission Permanente
- Vu la délibération N°DL_AP2020-0057 du 03 avril 2020 relative au Budget Primitif 2020
- Vu le rapport n°2020-00359 de Monsieur le Président du Conseil départemental de Mayotte
- Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et touristique en date du 08 septembre 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ,

Le Conseil Départemental,

DECIDE

Article 1 : d'accorder une subvention de **130 945,20 euros** (cent-trente mille neuf cent quarante-cinq euros et vingt centimes), pour la modernisation conformément au tableau ci-après :

Aide à la modernisation des très petites exploitations agricoles					
Nom- prénom	Intitulé du projet	Montant total du projet	Proposition DRTM	Apport personnel	Montant de minimis perçu
Mme SOULAIMANA LADHATI	Construction d'un bâtiment de production de poulets de chair.	23 650,00	20 000,00	3 650,00	0,00
Ferm Agri	Modernisation de l'exploitation	21 910,00	19 375,70	2 534,30	0,00
Mr ISSA Athoumani	Rénovation de bâtiment d'élevage de volaille	22 800,00	20 000,00	2 800,00	0,00
Mr ABDOU Issoufi	Construction d'un bâtiment de bovin	22 800,00	20 000,00	2 800,00	0,00
Mme DAROUSSI Moinamaoulida	Extension du réservoir d'eau	22 800,00	20 000,00	2 800	0,00
Mr MOUTITI Dahalani	Rénovation de bâtiment de volaille de chair	23 253,94	19 994,50	3 259,44	0,00
Mme ABDOU-BAMCOLO Zouhouria	Construction d'un bâtiment de bovins	16 656,00	11 575,00	5 081,00	4 600+3 825 = 8 425,00
TOTAL		153 868,94	130 945,20	22 918,74	8 425,00

Article 2 : De conclure une convention déterminant les modalités de mise en œuvre des dispositifs, ainsi que les dispositions concernant le versement des fonds et les obligations de chaque partie.

Article 3 : D'imputer ces aides sur les chapitres 204 compte 2042 du budget 2020 du Conseil Départemental de Mayotte.

Article 4 : D'autoriser le Président du conseil Départementale à signer la convention précisant les modalités de cette subvention ainsi que tout avenant dans la mesure où les modifications ne remettent pas en cause ni l'objet, ni le montant global de la subvention.

Envoyé en préfecture le 23/11/2020

Reçu en préfecture le 23/11/2020

Affiché le 29/09/2020

SLOW

ID : 976-229850003-20200910-DL1009200219-DE

ID : 976-229850003-20200910-DL100920219-DE

Article 5:

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Mamoudzou dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département,

**Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil départemental**

Soibahadine **IBRAHIM RAMADANI**

